

GROUPE DES ÉLUS MAJORITAIRES

Dans la loi de finances pour 2016, les collectivités sont appelées à augmenter leur contribution au redressement national.

Quelles en sont les conséquences ?

La nouvelle baisse, cette année encore, de 3,67 milliards d'euros des dotations versées aux collectivités influe durablement sur la baisse de leurs ressources.

Pour la commune de Quint-Fonsegrives, la dotation globale de fonctionnement représentait 489 862 € en 2013 et elle n'était que de 366 561 € en 2015, soit une baisse de cette ressource de 25,17 %. Elle devrait avoisiner les 250 000 € en 2016.

Cette chute drastique des ressources de l'État s'accompagne d'une diminution des subventions des collectivités territoriales partenaires des mairies, car elles subissent, elles aussi, ce désengagement de l'État.

Face à cela, nous nous sommes engagés à réduire nos dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau qualitatif de nos services publics locaux rendus à la population.

Je remercie nos responsables associatifs qui font preuve d'une grande responsabilité et comprennent la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement.

Concernant la fiscalité locale, nous maintenons inchangés nos taux d'imposition depuis 2014 alors que chacun sait que la part des recettes fiscales et des dotations de l'État et des collectivités constitue nos principales ressources.

Pour autant, nous gardons une capacité d'investissement qui nous permet de remplir nos engagements.

Avec la livraison, cette année, du nouvel équipement dédié principalement à l'enfance (nouvel ALAE maternel) nous répondons à l'attente des familles en matière d'activités périscolaires.

2016, sera aussi marquée par une programmation de travaux relative à la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux, à l'amélioration de l'isolation du complexe P. Pépi dans le cadre de notre plan énergie territorial, à la réhabilitation de certains quartiers avec la réfection de trottoirs et de l'éclairage public plus performant et économe, au réaménagement des berges du ruisseau du grand port de mer, etc...

Bernard Soléra

Maire

pour le groupe des élus majoritaires

GROUPE DES ÉLUS MINORITAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu avant l'examen du budget, Il peut être une simple formalité administrative mais il peut aussi être un moyen de renforcer la démocratie locale en permettant aux élus de discuter des évolutions financières et des investissements nécessaires.

Cette année nous constatons une amélioration de la présentation des données nationales et locales mais les informations concernant Toulouse Métropole sont limitées alors que nous subissons une hausse de 15% sur 2 ans des taxes et de 9% de la contribution foncière des entreprises. Nous aurions pu disposer d'un comparatif des recettes-dépenses des années précédentes et des dotations.

La loi des finances impose aux collectivités territoriales de participer à l'effort de redressement national. Selon la DOB 2015 la dotation globale de fonctionnement devait être de 335 935 € mais a été de 366 561 € ce qui a adouci l'effort demandé par l'état.

Ce ne sont pas les frémissements 2016 concernant la croissance, la diminution du déficit public et une augmentation des investissements privés qui modifieront fondamentalement le contexte budgétaire et nous devons poursuivre nos efforts d'économie pour préserver la qualité des services municipaux.

Comment envisager les projections d'avenir sans disposer des résultats de clôture 2015, ni des restes à réaliser, ni de l'évolution des dépenses-recettes par grande masse pour les 3 années à venir, ni de l'état des emprunts.

Il nous est proposé un programme d'investissements que nous pouvons soutenir mais à quelle échéance, sans augmenter les impôts, eu égard aux sommes importantes.

Nous souhaitons une programmation pluriannuelle de ces investissements jusqu'en 2020 et nous proposons en plus une amélioration de la sécurité dans la traversée du village, la mise en place d'un radar pédagogique et une offre de transports en commun pour le quartier Ouest-Ribaute.

Angel Péco

Conseiller municipal,

pour le groupe des élus minoritaires